

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 1^{er} Décembre 2023 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Breens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER-SALVADOR-RÉDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,
Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN, Fabien HOSTETTLER, Gisèle
GUICHERD, Bertrand LEYDIER, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du conseil municipal du Vendredi 3 Novembre 2023
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délibération votant l'attribution de la « Part Variable » du RIFSEEP aux agents
 - 3.2 Délibération pour la définition de l'intérêt communautaire
 - 3.3 Délibérations nouveaux tarifs de location des salles communales
- 4- Point sur la loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables
- 5- Point sur les travaux en cours sur la commune
- 6- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Marie-Odile Samson est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 03 Novembre 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 03 Novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents du 03 novembre, soit 11 voix Pour.

Arrivée de Dorothée DELALANDE à 19h05.

3- Délibérations :

3.1 Délibération n° 2023-28 votant l'attribution de la « Part Variable » du RIFSEEP aux agents :
Le Maire rappelle qu'à la séance du 19 Novembre 2020, le Conseil Municipal a voté les modalités d'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP et en rappelle les critères de la part variable :

- Assiduité au travail,
- Ponctualité,
- Savoir être vis-à-vis de ses collègues et de ses supérieurs hiérarchiques,
- Implication dans le travail.

Le Maire propose pour l'année 2023 les attributions suivantes :

Nom Prénom	Poste	Taux	Montant
Mme ARBIN Catherine	ATSEM	25%	568.54 €
Mme DECHAMPS Isabelle	ATESM	25%	433.25 €
Mme GONIN Martine	Secrétaire de mairie	25%	433.92 € (Janv > Oct)
Mme LIS Dominique	Agent cantine	25%	0.00 €
Mme PASCAL Laurence	Agent cantine	25%	219.85 €
Mme RAMBAUD Nathalie	Agent cantine	25%	78.27 €
Mme RAMBAUD Nathalie	Employée Agence Postale	25%	193.15 €
Mme TOURNIER Alexia	Agent cantine / garderie	25%	87.35 € (Mai > Déc)
Mme BARRIOZ Josiane	Agent cantine / garderie	25%	0.00 € (Contrat Mai 2023)
Mr MÉZINO Florian	Agent technique	25%	28.54 € (Sept > Déc)

A la suite des informations données par les membres de la commission des Ressources humaines, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire.

3.2 Délibération n°2023-29 pour la définition de l'intérêt communautaire :

Le Conseil Communautaire des Balcons du Dauphiné a précisé l'intérêt communautaire de certaines compétences, suite à la dernière modification des statuts et conformément au projet du territoire. Après délibération, le Conseil Communautaire décide que sont d'intérêt communautaire,

Pour les compétences :

« Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » :

- Les zones d'aménagement concerté à vocation économique ,
- L'intervention foncière ayant un intérêt territorial à vocation économique, hors zones d'activités (ce qui donne à la CCBD la possibilité de faire préemption d'achat foncier directement sans passer par la commune).

« Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » :

- L'accompagnement et le soutien d'acteurs et de projets en cohérence avec l'armature territoriale pour favoriser le maintien ou dynamiser le commerce dans les centres bourgs.

« Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » :

- Les études et actions en matière de sensibilisation à l'environnement,
- La veille écologique sur le territoire communautaire,
- Le portage et l'animation du site Natura 2000 appelé "directive Habitats, faune, flore nommé Isle Crémieu et référencé FR8201727",
- La participation aux projets et actions relatifs à la gestion de milieux naturels reconnus d'intérêt pour le territoire en concertation avec les gestionnaires concernés,
- L'intervention foncière ayant un intérêt territorial,
- Les actions en faveur de la sobriété énergétique,
- Les actions pour le développement d'énergies renouvelables, incluant l'accompagnement des communes dans leurs projets.

« Politique du logement et du cadre de vie » :

- Les études, l'animation et les actions du Plan Local de l'Habitat (PLH) en vigueur,
- L'animation de la commission sociale intercommunale en faveur du logement et de l'hébergement des personnes éligibles au logement social,
- Des permanences de conseil aux habitants en matière d'habitat.

Nom Prénom	Poste	Taux	Montant
Mme ARBIN Catherine	ATSEM	25%	568.54 €
Mme DECHAMPS Isabelle	ATESM	25%	433.25 €
Mme GONIN Martine	Secrétaire de mairie	25%	433.92 € (Janv > Oct)
Mme LIS Dominique	Agent cantine	25%	0.00 €
Mme PASCAL Laurence	Agent cantine	25%	219.85 €
Mme RAMBAUD Nathalie	Agent cantine	25%	78.27 €
Mme RAMBAUD Nathalie	Employée Agence Postale	25%	193.15 €
Mme TOURNIER Alexia	Agent cantine / garderie	25%	87.35 € (Mai > Déc)
Mme BARROZ Josiane	Agent cantine / garderie	25%	0.00 € (Contrat Mai 2023)
Mr MEZINO Florian	Agent technique	25%	28.54 € (Sept > Déc)

A la suite des informations données par les membres de la commission des Ressources humaines, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire.

3.2 Délibération n°2023-29 pour la définition de l'intérêt communautaire :

Le Conseil Communautaire des Balcons du Dauphiné a précisé l'intérêt communautaire de certaines compétences, suite à la dernière modification des statuts et conformément au projet du territoire. Après délibération, le Conseil Communautaire décide que sont d'intérêt communautaire,

Pour les compétences :

« Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » :

- Les zones d'aménagement concerté à vocation économique ,
- L'intervention foncière ayant un intérêt territorial à vocation économique, hors zones d'activités (ce qui donne à la CCBD la possibilité de faire préemption d'achat foncier directement sans passer par la commune).

« Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » :

- L'accompagnement et le soutien d'acteurs et de projets en cohérence avec l'armature territoriale pour favoriser le maintien ou dynamiser le commerce dans les centres bourgs.

« Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » :

- Les études et actions en matière de sensibilisation à l'environnement,
- La veille écologique sur le territoire communautaire,
- Le portage et l'animation du site Natura 2000 appelé "directive Habitats, faune, flore nommé Isle Crémieu et référencé FR8201727",
- La participation aux projets et actions relatifs à la gestion de milieux naturels reconnus d'intérêt pour le territoire en concertation avec les gestionnaires concernés,
- L'intervention foncière ayant un intérêt territorial,
- Les actions en faveur de la sobriété énergétique,
- Les actions pour le développement d'énergies renouvelables, incluant l'accompagnement des communes dans leurs projets.

« Politique du logement et du cadre de vie » :

- Les études, l'animation et les actions du Plan Local de l'Habitat (PLH) en vigueur,
- L'animation de la commission sociale intercommunale en faveur du logement et de l'hébergement des personnes éligibles au logement social,
- Des permanences de conseil aux habitants en matière d'habitat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les propositions du maire **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Délibération n°2023-31 : Tarif de la location de la salle « Jean Bouise »

Après avoir donné lecture du projet de contrat pour la location de la salle « Jean Bouise », le Maire propose aux membres du conseil municipal les tarifs suivants :

- Pour la location aux habitants de Saint Hilaire de Brens, la somme de **200 €** du vendredi soir au dimanche soir applicable au 1^{er} septembre 2023, avec les cautions suivantes :
 - o **1 000 €** Détérioration aux bâtiments et matériels
 - o **150 €** Frais de nettoyage
 - o **100 €** Perte de clé
- Pour la location aux intervenants des associations communales et des auto-entrepreneurs de la commune, la somme de **50 €** pour une journée de 08h00 à 18h00 applicable au 1^{er} Janvier 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les propositions du maire **par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

4- Point sur la loi APER

Le maire Laurent GUILLET fait le point sur les objectifs du groupe de travail sur la loi de l'Accélération de Production des Energies Renouvelables. Il s'agit de définir des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) sur la commune, zones dans lesquelles sont répertoriées les opportunités de production, afin que nos administrés puissent anticiper la réalisation de leurs projets. Une fois ces zones publiées, il sera possible de renseigner des zones d'exclusion.

Une première réunion a permis de commencer à travailler à partir du portail cartographique national. La difficulté est d'adapter les opportunités de production sur la commune, puis de dessiner et de numériser les cartes (une couche par type d'énergie renouvelable : éolien terrestre, géothermie, solaire photovoltaïque, méthanisation... etc).

Le maire a indiqué que, avec les restrictions dues à l'environnement (éolien peu exploitable, Natura 2000 et ZNIEFF Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les opportunités sur la commune seraient probablement réduites à la seule production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur toiture. En outre, le délai trop court initialement fixé à la fin 2023 a été repoussé à la fin mars 2024 par différentes municipalités dont Saint Hilaire de Brens.

Les travaux du groupe peuvent être ainsi repoussés après le 15 janvier 2024, date butoir pour remettre l'avis du conseil municipal concernant le projet de réfection du bâtiment de la mairie à notre architecte, Pierrick de Vaujany (évoqué ci-dessous en 5-).

Marie-Odile SAMSON fait remarquer qu'une recherche et une cartographie communautaire par commune a été mise en place par la CCBD. Pour bénéficier de ces informations et se former à leur utilisation, il aurait fallu adhérer dès le début à la démarche d'accompagnement de l'intercommunalité et suivre le webinaire pédagogique du 19 octobre (formation à l'utilisation du portail cartographique des EnR), avant d'assister à la réunion du 28 novembre. Il aurait été profitable de reprendre les supports des réunions de travail précédentes afin de s'intégrer dans le mouvement communautaire pour réaliser nos définitions de ZAEnR. Les prochaines réunions de travail sur le sujet au site communautaire auront lieu les 7 décembre (conférence des maires) et 16 janvier 2024 (Zones d'accélération définies par les communes et cohérence du territoire).

Marie-Odile Samson regrette, contrairement au maire, que le calendrier ne nous permette plus d'avancer conjointement à d'autres communes de la CCBD, notamment pour les bénéfices d'une formation au travail de définition de ZAEnR exigé par la loi APER.

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » :

- La piscine couverte des Balcons du Dauphiné située à Morestel,
- Les équipements sportifs liés aux lycées d'enseignement général auxquels sont rattachés les élèves du territoire au titre de la carte scolaire.

« Action sociale d'intérêt communautaire » :

La coordination et le suivi des politiques petite enfance et enfance en lien avec les acteurs locaux, concernant les équipements, les centres de loisirs sans hébergement et les activités de la communauté de communes :

- **Petite enfance**
 - o Création, aménagement, entretien et gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants du territoire communautaire,
 - o Création, aménagement, entretien et gestion Création, aménagement, entretien et gestion des Relais Petite Enfance (RPE) du territoire communautaire,
 - o Animation du projet pédagogique ;
- **Enfance**
 - o Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaires du mercredi et extrascolaires des enfants des communes membres sauf pour les communes de Morestel et des Avenières Veyrins Thuellins,
 - o Animation du projet pédagogique ;
- **Insertion-inclusion**
 - o Le soutien aux politiques d'insertion socioprofessionnelle en faveur des publics fragilisés et éloignés de l'emploi,
 - o Le soutien aux politiques d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle dès l'enfance et jusqu'à 25 ans ;
- **Avenir médical**
 - o Animation et coordination d'un conseil local de santé,
 - o Création, gestion et entretien des maisons de santé pluri professionnelles situées sur les communes identifiées "polarités bassin de vie" structurant l'armature urbaine du territoire des Balcons du Dauphiné dans lesquelles les dynamiques sont à créer ou à renforcer.

Le Maire propose d'entériner les décisions du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire, par 15 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

3.3 Délibérations n°2023-30 et n°2023-31 votant les nouveaux tarifs de location des salles communales :

Délibération n°2023-30 : Tarif de la location de la salle « Espace Fille Bergère »

Après avoir donné lecture du projet de contrat pour la location de la salle « Espace fille Bergère », le Maire propose aux membres du conseil municipal les tarifs suivants :

- Pour la location aux habitants de Saint Hilaire de Brens, la somme de **400 €** du vendredi soir au dimanche soir applicable au 1^{er} septembre 2023, avec les cautions suivantes :
 - o **1 000 €** Détérioration aux bâtiments et matériels
 - o **250 €** Frais de nettoyage
 - o **200 €** Perte de clé
- Pour la location aux intervenants des associations communales et des auto-entrepreneurs de la commune, la somme de **150 €** pour une journée de 08h00 à 18h00 applicable au 1^{er} Janvier 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les propositions du maire **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Délibération n°2023-31 : Tarif de la location de la salle « Jean Bouise »

Après avoir donné lecture du projet de contrat pour la location de la salle « Jean Bouise », le Maire propose aux membres du conseil municipal les tarifs suivants :

- Pour la location aux habitants de Saint Hilaire de Brens, la somme de **200 €** du vendredi soir au dimanche soir applicable au 1^{er} septembre 2023, avec les cautions suivantes :
 - o **1 000 €** Détérioration aux bâtiments et malériels
 - o **150 €** Frais de nettoyage
 - o **100 €** Perte de clé
- Pour la location aux intervenants des associations communales et des auto-entrepreneurs de la commune, la somme de **50 €** pour une journée de 08h00 à 18h00 applicable au 1^{er} Janvier 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les propositions du maire **par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

4- Point sur la loi APER

Le maire Laurent GUILLET fait le point sur les objectifs du groupe de travail sur la loi de l'Accélération de Production des Energies Renouvelables. Il s'agit de définir des ZAEEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) sur la commune, zones dans lesquelles sont répertoriées les opportunités de production, afin que nos administrés puissent anticiper la réalisation de leurs projets. Une fois ces zones publiées, il sera possible de renseigner des zones d'exclusion.

Une première réunion a permis de commencer à travailler à partir du portail cartographique national. La difficulté est d'adapter les opportunités de production sur la commune, puis de dessiner et de numériser les cartes (une couche par type d'énergie renouvelable : éolien terrestre, géothermie, solaire photovoltaïque, méthanisation... etc).

Le maire a indiqué que, avec les restrictions dues à l'environnement (éolien peu exploitable, Natura 2000 et ZNIEFF Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les opportunités sur la commune seraient probablement réduites à la seule production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur toiture. En outre, le délai trop court initialement fixé à la fin 2023 a été repoussé à la fin mars 2024 par différentes municipalités dont Saint Hilaire de Brens.

Les travaux du groupe peuvent être ainsi repoussés après le 15 janvier 2024, date butoir pour remettre l'avis du conseil municipal concernant le projet de réfection du bâtiment de la mairie à notre architecte, Pierrick de Vaujany (évoqué ci-dessous en 5-).

Marie-Odile SAMSON fait remarquer qu'une recherche et une cartographie communautaire par commune a été mise en place par la CCBD. Pour bénéficier de ces informations et se former à leur utilisation, il aurait fallu adhérer dès le début à la démarche d'accompagnement de l'intercommunalité et suivre le webinaire pédagogique du 19 octobre (formation à l'utilisation du portail cartographique des EnR), avant d'assister à la réunion du 28 novembre. Il aurait été profitable de reprendre les supports des réunions de travail précédentes afin de s'intégrer dans le mouvement communautaire pour réaliser nos définitions de ZAEEnR. Les prochaines réunions de travail sur le sujet au site communautaire auront lieu les 7 décembre (conférence des maires) et 16 janvier 2024 (Zones d'accélération définies par les communes et cohérence du territoire).

Marie-Odile Samson regrette, contrairement au maire, que le calendrier ne nous permette plus d'avancer conjointement à d'autres communes de la CCBD, notamment pour les bénéfices d'une formation au travail de définition de ZAEEnR exigé par la loi APER.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les propositions du maire **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Délibération n°2023-31 : Tarif de la location de la salle « Jean Bouise »

Après avoir donné lecture du projet de contrat pour la location de la salle « Jean Bouise », le Maire propose aux membres du conseil municipal les tarifs suivants :

- Pour la location aux habitants de Saint Hilaire de Brens, la somme de **200 €** du vendredi soir au dimanche soir applicable au 1^{er} septembre 2023, avec les cautions suivantes :
 - o **1 000 €** Détérioration aux bâtiments et matériels
 - o **150 €** Frais de nettoyage
 - o **100 €** Perte de clé
- Pour la location aux intervenants des associations communales et des auto-entrepreneurs de la commune, la somme de **50 €** pour une journée de 08h00 à 18h00 applicable au 1^{er} Janvier 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les propositions du maire **par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

4- Point sur la loi APER

Le maire Laurent GUILLET fait le point sur les objectifs du groupe de travail sur la loi de l'Accélération de Production des Energies Renouvelables. Il s'agit de définir des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) sur la commune, zones dans lesquelles sont répertoriées les opportunités de production, afin que nos administrés puissent anticiper la réalisation de leurs projets. Une fois ces zones publiées, il sera possible de renseigner des zones d'exclusion.

Une première réunion a permis de commencer à travailler à partir du portail cartographique national. La difficulté est d'adapter les opportunités de production sur la commune, puis de dessiner et de numériser les cartes (une couche par type d'énergie renouvelable : éolien terrestre, géothermie, solaire photovoltaïque, méthanisation... etc).

Le maire a indiqué que, avec les restrictions dues à l'environnement (éolien peu exploitable, Natura 2000 et ZNIEFF Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les opportunités sur la commune seraient probablement réduites à la seule production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur Loiture. En outre, le délai trop court initialement fixé à la fin 2023 a été repoussé à la fin mars 2024 par différentes municipalités dont Saint Hilaire de Brens.

Les travaux du groupe peuvent être ainsi repoussés après le 15 janvier 2024, date butoir pour remettre l'avis du conseil municipal concernant le projet de réfection du bâtiment de la mairie à notre architecte, Pierrick de Vaujany (évoqué ci-dessous en 5-).

Marie-Odile SAMSON fait remarquer qu'une recherche et une cartographie communautaire par commune a été mise en place par la CCBD. Pour bénéficier de ces informations et se former à leur utilisation, il aurait fallu adhérer dès le début à la démarche d'accompagnement de l'intercommunalité et suivre le webinar pédagogique du 19 octobre (formation à l'utilisation du portail cartographique des EnR), avant d'assister à la réunion du 28 novembre. Il aurait été profitable de reprendre les supports des réunions de travail précédentes afin de s'intégrer dans le mouvement communautaire pour réaliser nos définitions de ZAEnR. Les prochaines réunions de travail sur le sujet au site communautaire auront lieu les 7 décembre (conférence des maires) et 16 janvier 2024 (Zones d'accélération définies par les communes et cohérence du territoire).

Marie-Odile Samson regrette, contrairement au maire, que le calendrier ne nous permette plus d'avancer conjointement à d'autres communes de la CCBD, notamment pour les bénéfices d'une formation au travail de définition de ZAEnR exigé par la loi APER.

5- Point sur les travaux en cours sur la commune :

Rénovation du bâtiment de la mairie :

L'étude réalisée par Pierrick de Vaujany décrit trois scénarios sur lesquels le Conseil doit se déterminer. L'urgence est donnée par la demande de subvention pour la réalisation des travaux, dont le dossier, chiffré, doit être déposé à temps (fin mars) pour passer en session semestrielle de juin.

Compte-tenu des dossiers en cours, le calendrier des prochaines réunions est ainsi défini :

- Groupe de travail « Rénovation du bâtiment de la mairie » :
 - o Mardi 5 décembre 2023 à 19h,
 - o Mercredi 13 décembre 2023 à 19h,
 - o Mardi 19 décembre 2023 à 19h.
- Groupe de travail Loi APER :
 - o Réunion le Lundi 15 janvier 2024 à 18h30.

Travaux de voirie :

La mairie n'était pas informée du début des travaux sur la départementale D65. Le revêtement de celle-ci sera refait, de la gare de Saint-Hilaire-de-Brens à la gare de Vénérieu. Des enrochements sont prévus en accotement ouest sous le champ après le carrefour de la Route du Mont. Le département devrait se concerter avec le SEPECC qui en profitera pour changer la colonne d'eau et réaliser l'assainissement pour raccorder la gare sur le réseau de la route des Vidiaux.

6- Questions diverses :

Domaine des Plagnes :

Mr et Mme MARIDAT ont été reçus par la mairie en présence de leur avocat. Ils contestent le refus de permis de construire précaire sur le terrain agricole qui jouxte leur établissement. Cette décision leur a été signifiée par lettre recommandée, de plus, la commune demande expressément le démontage de la structure avant le 15 décembre 2023.

Isabelle JANAUDY :

- Commission Ecole : le Conseil d'école s'est réuni. L'effectif serait de 163 élèves (160 en 2023/2024), donc pas de fermeture de classe prévue pour l'instant. De nombreux projets pédagogiques (dont la natation) sont en cours.
- Commission Affaires Sociales :
 - o 40 personnes sont attendues au Bois Joli le samedi 2 décembre 2023 pour le repas de Noël des aînés.
 - o Un après-midi des aînés est organisé pour le partage de la Galette des Rois le 12 janvier 2024.
- Commission Communication :
 - o La cérémonie des voeux du maire aura lieu le 26 janvier 2024 à 19h, à l'espace Fille Bergère.
 - o Le « fil rouge » du Bulletin Municipal 2024 reprendra le nom des rues du village pour raconter leur histoire.

Bertrand LEYDIER :

- Il faut prévoir d'installer la décoration de Noël. Le rendez-vous est prévu le mercredi 6 décembre 2023, à 14h, à la mairie.
- Bertrand LEYDIER fait remarquer le nombre plus important d'incivilités de circulation dans le village avec les travaux de ces dernières semaines. Cette constatation est confirmée par de nombreux conseillers.

Olivier ARZANO :

- Pourquoi pas une boîte à livres ? L'idée est largement approuvée. Jean-Pierre TERRIEUX a un ancien frigo qui pourrait faire l'affaire. Reste à trouver le lieu pour installer cette micro-bibliothèque.
Une réunion est prévue le Lundi 22 Janvier 2024, à 18h en mairie.

Agnès MOREL :

- Propose une journée « nettoyage » sur la commune au printemps. Rendez-vous des volontaires place de la mairie le samedi 17 mars à 9h. Une information sera faite sur l'application MairesetCitoyens ainsi que sur le site de la mairie pour y convier les habitants de Saint-Hilaire.

Hélène POULAIN :

- Commission Ressources Humaines : l'arrêt maladie de notre secrétaire municipale est prolongé au moins jusqu'au 2 Janvier 2024.
- Commission des Finances :
 - o La nouvelle Trésorerie dont dépend la commune est celle de la Tour Du Pin.
A titre d'information, les régies de paiement vont être supprimées (régie des téléalarmes, régie de la salle des fêtes, cantine et garderie...) remplacées par l'émission de titres.
 - o Subventions : La DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement local) pour les panneaux photovoltaïques a été créditée. Il reste encore la subvention de l'Etat pour le City-Stade à recevoir.
 - o Budget 2023 : réunion de la commission le mardi 23 janvier à 18h.

Bernard CARRIER SALVADOR REDON :

- Réunion SCOT du mercredi 29 novembre 2023 : le Compte-rendu et les documents seront transmis au conseil municipal dès réception.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu exceptionnellement le Jeudi 01 Février 2023 à 19h00.

La séance est levée à 21h15.

Olivier ARZANO :

- Pourquoi pas une boîte à livres ? L'idée est largement approuvée. Jean-Pierre TERRIEUX a un ancien frigo qui pourrait faire l'affaire. Reste à trouver le lieu pour installer cette micro-bibliothèque.
Une réunion est prévue le Lundi 22 Janvier 2024, à 18h en mairie.

Agnès MOREL :

- Propose une journée « nettoyage » sur la commune au printemps. Rendez-vous des volontaires place de la mairie le samedi 17 mars à 9h. Une information sera faite sur l'application MairesetCitoyens ainsi que sur le site de la mairie pour y convier les habitants de Saint-Hilaire.

Hélène POULAIN :

- Commission Ressources Humaines : l'arrêt maladie de notre secrétaire municipale est prolongé au moins jusqu'au 2 Janvier 2024.
- Commission des Finances :
 - o La nouvelle Trésorerie dont dépend la commune est celle de la Tour Du Pin.
A titre d'information, les régies de paiement vont être supprimées (régie des téléalarmes, régie de la salle des fêtes, cantine et garderie...) remplacées par l'émission de titres.
 - o Subventions : La DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement local) pour les panneaux photovoltaïques a été créditée. Il reste encore la subvention de l'Etat pour le City-Stade à recevoir.
 - o Budget 2023 : réunion de la commission le mardi 23 janvier à 18h.

Bernard CARRIER SALVADOR REDON :

- Réunion SCOT du mercredi 29 novembre 2023 : le Compte-rendu et les documents seront transmis au conseil municipal dès réception.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu exceptionnellement le Jeudi 01 Février 2023 à 19h00.

La séance est levée à 21h15.

